https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/decret-n-2017-1001-du-10-mai-2017-relatif-aux-modalites-de-delivrance-de-lattestation-de-formation-aux-gestes-et-soins-durgence-par-les-unites-de-formation-et-de-recherche-de-medecine-ou-de/
Décret n° 2017-1001 du 10 mai 2017 relatif aux modalités de délivrance de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence par les unités de formation et de recherche de médecine ou de santé ou l'Ecole du Val-de-Grâce
10/05/2017
Les unités de formation et de recherche de médecine ou de santé ou l'école du Val-de-Grâce qui dispensent des formations aux gestes et soins d'urgence, directement ou en recourant à une structure de formation, sont désormais autorisées à délivrer les attestations. Ces formations sont dispensées par des formateurs qu'elles forment et auxquelles elles délivrent également une attestation d'habilitation pour la formation aux gestes et soins d'urgence.